



1% artistique

Appel à candidatures

Organisme passant la commande :

SEPIA Partenariat

agissant dans le cadre du contrat de partenariat signé entre SEPIA Partenariat et le

Département de la Seine-Saint-Denis

Hôtel du Département

93006 Bobigny cedex

Contexte de la commande :

Dans un contexte de vieillissement de son parc de collèges et d'une forte pression démographique, le Département de la Seine-Saint-Denis a adopté le 17 octobre 2010 un Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) pour la modernisation d'une partie de ces établissements.

Ce plan prévoit la construction ou la reconstruction de 21 collèges parmi lesquels 12 seront réalisés dans le cadre de trois contrats de partenariat. Le contrat de partenariat portant sur la conception, la construction, la maintenance et le financement de quatre collèges situés à Montreuil, Les Pavillons-sous-Bois, Stains et Villepinte a été conclu avec SEPIA PARTENARIAT le 5 avril 2012.

Objet de la commande :

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique au 9^e collège de Montreuil, Seine-Saint-Denis.

Compte tenu de la surcharge des établissements scolaires existants dans la ville de Montreuil, la construction d'un 9^e collège s'avère incontournable.

Ce nouveau collège s'inscrira sur un terrain compact dans le quartier Saint-Antoine qui intègre un projet ambitieux, qualifié de projet « agricole » en résonance avec son environnement. L'établissement jouxtera ainsi le site classé des "Murs à pêches", un vaste secteur non bâti d'une valeur historique, culturelle et paysagère remarquable.

Le programme de construction du collège prévoit la réalisation de :

- Un collège 600 élèves
- Un Pôle collège ouvert intégrant :
 - Une salle polyvalente
 - Une salle d'exposition artistique
 - Une maison des parents
 - Un terrain d'évolution sportive
 - Un gymnase
 - Un espace vert pédagogique (potager et mare)
- 6 logements de fonction

Le programme comprend aussi la construction d'une cuisine centrale.
Il s'agit d'un collège à énergie Zéro.

Le projet artistique devra tenir compte des préoccupations écologiques de ce collège, par son ambition d'intégrer des enjeux énergétiques et par la proximité du patrimoine agricole que représente le secteur des "Murs à pêches". Le projet pourra par ses formes et/ou par ses thématiques privilégier une dimension environnementale.

Montant global affectée au 1% artistique : 125 000 € TTC.

L'œuvre devra être définitivement installée sur le site avant le 5 janvier 2015.

Mise en service du collège : août 2014.

Nombre de candidats présélectionnés par le comité artistique pour présenter un projet : 3.

Montant de l'enveloppe de l'opération du 1% artistique :

L'enveloppe comprend :

- les honoraires de l'artiste lauréat,
- la cession des droits d'auteurs,
- le coût de la réalisation et de l'installation de l'œuvre jusqu'à son acceptation définitive, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, suivi, coordination, contrôle et réception des travaux),
- l'indemnité des artistes présélectionnés non retenus à l'issue de la 2^{ème} phase de consultation,
- les taxes et cotisations.

Les deux candidats dont les projets ne seront pas retenus se verront attribuer une indemnité globale et forfaitaire de 2 500 € TTC chacun. Le comité artistique se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette indemnité pour les offres dont les prestations seraient jugées insuffisantes, ou non conformes au programme du concours par le comité artistique.

Déroulement de la procédure de mise en œuvre du 1% artistique :

La procédure de mise en œuvre du 1% artistique pour le collège se déroule comme suit :

- 1 - élaboration du programme de la commande ;
- 2 - examen des candidatures par le comité artistique et présélection de trois candidats (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures conformes) ;
- 3 - examen des projets des artistes et choix de l'artiste lauréat ;
- 4 - signature du contrat de réalisation.

Dossier de candidature :

Pour être recevable, le dossier de candidature sera obligatoirement constitué des pièces suivantes, datées et signées par le candidat :

- une lettre de candidature, qui précisera la forme juridique de la candidature (artiste individuel ou groupement) et, en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire : curriculum vitae actualisé, organisation, compétences, capacités techniques et garanties professionnelles (attestation de la Maison des Artistes ou AGESEA, n° SIRET ou équivalent étranger) ;
- une note de motivation (une page A4 recto verso maximum) précisant le cas échéant les premières orientations du candidat, sans toutefois proposer un projet artistique précis ;
- une sélection d'œuvres majeures du candidat, présentée en couleurs sur maximum 10 pages au format A4. Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation des œuvres et, le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande ;
- un texte d'une page sur la démarche artistique générale de l'artiste.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun autre document artistique ne sera pris en compte (catalogues d'exposition, monographies etc.).

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française. Il ne doit pas être relié ni agrafé.

Critères de sélection des candidatures :

- qualité artistique du dossier de candidature ;
- adéquation de la candidature par rapport à la commande ;
- capacité du candidat à assurer l'ensemble des phases de la commande.

Dossier de consultation et conditions de remise des candidatures :

Le dossier peut être retiré de 9h à 12h et de 14h à 17h (15h le vendredi) à l'adresse suivante :

SOMIFA IdF
2, Avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY-CHATILLON

Il peut également être téléchargé via un site de partage de documents. Pour cela, il convient d'adresser un courriel de demande d'accès au dossier de consultation à :

f.labelle@somifaidf.fayat.com et m.deoliveira@somifaidf.fayat.com

en précisant nom, prénom et courriel.

Une notification sera alors adressée directement sur la messagerie de courrier électronique du candidat avec un identifiant et un mot de passe ainsi qu'un lien pour accéder directement au site de partage de documents.

Les candidatures devront être présentées sous enveloppe cachetée avec le nom du candidat ainsi que les mentions « ne pas ouvrir » et « 1% artistique, 9^e collège de Montreuil - Consultation - Dossier de candidature ». Les candidats pourront faire parvenir leur candidature par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante :

SOMIFA IdF
2, Avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY-CHATILLON
A l'attention de Madame Florence LABELLE

Les candidatures pourront également être remises en main propre à cette même adresse contre récépissé du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h (15h le vendredi).

Renseignements techniques, artistiques ou administratifs :

SOMIFA IdF
2, Avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY-CHATILLON

ou par courriel adressé à : f.labelle@somifaidf.fayat.com et m.deoliveira@somifaidf.fayat.com

Date limite de réception des candidatures : le 25 novembre 2013 à 17 heures.